

**Compte rendu de la séance du 05 MARS 2020
à la salle des fêtes de MASCARAS à 20h30**

L'an deux mille vingt et le cinq mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président).

Date de convocation : 26 février 2020
Nombre de conseillers : 68
En exercice : 68
Qui ont pris part aux délibérations : 51

PRÉSENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE (secrétaire de séance), Nicolas DATAS-TAPIE, Serge DEBAT, Camille DENAGISCARDE, Jacques DUCASSE, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian GIUGE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Pierre LACOSTE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Jean LAPORTE, Bernard LARRE, Christophe LASSIME, Gilles LEMASQUERIER, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Mathilde NEFF, Christian NOGUES, Philippe OSSUN, Michel PAILHAS, Jean-Luc PERE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Jérôme SARRAMEA, André TRINC.

PROCURATIONS : Emmanuelle BAUTE donne pouvoir à Jean-Paul BROUEILH, Aline BERTHIER donne pouvoir à Michel PAILHAS, Michel CAPDEVILLE donne pouvoir à Christian ALEGRET, Charles DARRIBES donne pouvoir à André LAFFARGUE, Gilbert DAYDE donne pouvoir à Christian JOURET, Joseph Paul ESPURT donne pouvoir à Thérèse POURTEAU, Monique GAILHOU donne pouvoir à Marie-Thérèse BRUZAUD, Rémi LESAULNIER donne pouvoir à Jacques DUCASSE.

Secrétaire de la séance : M. Claude CAZANAVE

Monsieur le Président accueille les participants et fait l'appel.
Il compte 43 délégués présents et 8 procurations. Le Quorum est atteint.
Le nombre de votants est de 51.
La séance est ouverte.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 28/01/2020

M. le Président demande s'il y a des observations.
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du 28/01/2020 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Vente de la parcelle 139c à POUYASTRUC d'une superficie de 2 248 m² au prix de 15€/m² soit 33 720 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La modification de l'ordre du jour telle que proposée.

Délibérations du conseil communautaire

M. le Président introduit la séance en expliquant qu'il s'agit du dernier Conseil Communautaire du mandat. En conséquence, le Débat d'Orientation Budgétaire se limitera au bilan comptable et financier avec la présentation et le vote des comptes administratifs, compte de gestion et affectation du résultat.

Interruption de séance

M. Cyrille LABAT prend la Présidence de l'Assemblée.

M. ALEGRET participe aux débats mais pas aux votes (article L. 2121-14 du CGCT précisant que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote).

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 50

Délibération D013-2020 : Approbation du compte administratif de l'année 2019 du Budget Principal
Vote : Unanimité
Code : 7-1-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M. Cyrille LABAT délibérant sur le compte de l'exercice 2019 dressé par M. ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévu :		2 001 862,33
	Réalisé :		1 592 103,49
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :		2 001 862,33
	Réalisé :		1 153 959,79
	Reste à réaliser :		79 000,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévu :		3 605 860,79
	Réalisé :		2 673 218,98
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :		3 605 860,79
	Réalisé :		3 597 842,55
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
	Investissement :		-438 143,70
	Fonctionnement :		924 623,57
	Résultat global :		486 479,87

Délibération D014-2020 : Approbation du compte de gestion de l'année 2019 du Budget Principal
Vote : Unanimité
Code : 7-1-3

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECLARE

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2019**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D015-2020 : Affectation du résultat 2019 du Budget Principal

Vote : Unanimité

Code : 7-1-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Cyrille LABAT, Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes prend acte des résultats de l'exercice 2019 qui se décomposent de la façon suivante :

- un excédent de fonctionnement de :	121 437,57
- un excédent reporté de :	803 186,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	924 623,57
- un déficit d'investissement de :	438 143,70
- un excédent des restes à réaliser de :	79 000,00
Soit un besoin de financement de :	359 143,70

DÉCIDE

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	924 623,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	359 143,70
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	565 479,87
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	438 143,70

**Délibération D016-2020 : Approbation du compte administratif de l'année 2019 du Budget Annexe
Ordures Ménagères
Vote : Unanimité
Code : 7-1-2**

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M. Cyrille LABAT délibérant sur le compte de l'exercice 2019 dressé par M. ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	44 105,00
	Réalisé :	6 744,24
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	44 105,00
	Réalisé :	12 594,11
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 478 547,00
	Réalisé :	1 428 275,03
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 478 547,00
	Réalisé :	1 478 766,22
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	5 849,87
Fonctionnement :	50 491,19
Résultat global :	56 341,06

**Délibération D017-2020 : Approbation du compte de gestion de l'année 2019 du Budget Annexe
Ordures Ménagères
Vote : Unanimité
Code : 7-1-3**

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECLARE

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2019**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D018-2020 : Affectation du résultat 2019 du Budget Annexe Ordures Ménagères
Vote : Unanimité
Code : 7-1-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M Cyrille LABAT, Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes prend acte des résultats de l'exercice 2019 qui se décomposent de la façon suivante :

- un déficit de fonctionnement de :	73 961,38
- un excédent reporté de :	124 452,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	50 491,19
- un excédent d'investissement de :	5 849,87
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	5 849,87

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	50 491,19
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	50 491,19
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	5 849,87

Délibération D019-2020 : Approbation du compte administratif de l'année 2019 du Budget Annexe Chaudronnerie – ZA Tournay
Vote : Unanimité
Code : 7-1-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M. Cyrille LABAT délibérant sur le compte de l'exercice 2019 dressé par M. ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le

budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	560 850,00
	Réalisé :	321 796,86
	Reste à réaliser :	65 107,00
Recettes	Prévu :	560 850,00
	Réalisé :	408 268,23
	Reste à réaliser :	42 365,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	172 303,00
	Réalisé :	55 668,51
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	172 303,00
	Réalisé :	190 041,76
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	86 471,37
Fonctionnement :	134 373,25
Résultat global :	220 844,62

Délibération D020-2020 : Approbation du compte de gestion de l'année 2019 du Budget Annexe Chaudronnerie – ZA Tournay

Vote : Unanimité

Code : 7-1-3

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DECLARE**

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D021-2020 : Affectation du résultat 2019 du Budget Annexe Chaudronnerie – ZA Tournay

Vote : Unanimité

Code : 7-1-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Cyrille LABAT, Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes prend acte des résultats de l'exercice 2019 qui se décomposent de la façon suivante :

- un excédent de fonctionnement de :	50 697,08
- un excédent reporté de :	83 676,17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	134 373,25
- un excédent d'investissement de :	86 471,37
- un déficit des restes à réaliser de :	22 742,00
Soit un excédent de financement de :	63 729,37

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	134 373,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	134 373,25
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	86 471,37

Délibération D022-2020 : Approbation du compte administratif de l'année 2019 du Budget Annexe ZA Pouyastruc

Vote : Unanimité

Code : 7-1-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M. Cyrille LABAT délibérant sur le compte de l'exercice 2019 dressé par M. ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	290 019,00
	Réalisé :	42 251,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	290 019,00
	Réalisé :	225 826,51
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	115 824,00
	Réalisé :	50 457,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	115 824,00
	Réalisé :	121 241,79
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	183 574,96
Fonctionnement :	70 784,25
Résultat global :	254 359,21

Délibération D023-2020 : Approbation du compte de gestion de l'année 2019 du Budget Annexe ZA Pouyastruc
Vote : Unanimité
Code : 7-1-3

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DECLARE**

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2019**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D024-2020 : Affectation du résultat 2019 du Budget Annexe ZA Pouyastruc
Vote : Unanimité
Code : 7-1-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Cyrille LABAT, Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes prend acte des résultats de l'exercice 2019 qui se décomposent de la façon suivante :

- un excédent de fonctionnement de :	2 861,10
- un excédent reporté de :	67 923,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	70 784,25
- un excédent d'investissement de :	183 574,96
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	183 574,96

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :	
EXCÉDENT	70 784,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	70 784,25
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	
EXCÉDENT	183 574,96

Interruption de séance :

M. Christian ALEGRET, Président, reprend la Présidence et participe aux délibérations.

M. Nicolas DATAS TAPIE quitte la salle.

Monsieur le Président compte 42 délégués présents et 8 procurations.

Le nombre de votants est de 50.

La séance est ouverte.

Délibération D025-2020 : Demandes de subventions pour l'aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré

Vote : Unanimité

Code : 7-5-1

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle la délibération D048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 dans lequel figurait l'aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré pour une enveloppe totale de 750 000 € HT. Il donne la parole à Jean-Louis PARROT, Directeur Général des Services, qui présente le résultat du diagnostic effectué par le Bureau d'Etude TIKOPIA au Sujet de l'aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré. Ensuite, il donne parole à Jacques FOURCADE, Vice-Président. M. FOURCADE présente les propositions d'aménagement émises par le bureau d'étude et validées par la Commission en charge de l'aménagement du Lac. Il s'agit de mobiliser :

- Une enveloppe de 250 000 € pour l'aménagement du sentier et l'implantation d'activités sportives et ludiques
- Une enveloppe de 500 000 € pour l'agrandissement de la guinguette et l'aménagement des abords.

Le Président précise que les études ont fait apparaître de nombreuses possibilités bien plus coûteuses mais que pour l'instant, le choix est de rester dans l'enveloppe.

Il propose donc de valider ces orientations.

Le Conseil Communautaire

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération D048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 issu du

Débat d'orientation budgétaire et décidant de déposer les dossiers de subventions,

Considérant l'intérêt touristique d'aménager le Lac de l'Arrêt-Darré,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et à l'unanimité

APPROUVE

Les orientations d'aménagement telles que proposées par la Commission et présentées par le Président.

- Une enveloppe de 250 000 € pour l'aménagement du sentier et l'implantation d'activités sportives et ludiques
- Une enveloppe de 500 000 € pour l'agrandissement de la guinguette et l'aménagement des abords.

AUTORISE

M. le Président ou son représentant à déposer les demandes de subvention et à signer tous les actes y afférents.

Interruption de séance :

M. Nicolas DATAS TAPIE rejoint la salle.

Monsieur le Président compte 43 délégués présents et 8 procurations.

Le nombre de votants est de 51.

La séance est ouverte.

Délibération D026-2020 : Demandes de subventions pour l'aménagement de la Zone d'Activités du RENSOU

Vote : Unanimité

Code : 7-5-1

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle la délibération D048-20109 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 dans lequel figurait l'aménagement de la Zone d'Activité Economique du RENSOU pour un coût total de 850 000 € HT.

Il donne la parole à Nicolas DATAS TAPIE qui présente les premiers résultats du bureau d'étude ARTELIA. Ce dernier a établi un premier plan d'aménagement qui confirme l'enveloppe globale de 850 0020 €. Par contre, le phasage est en cours d'étude pour rester dans l'enveloppe initialement prévue.

Il propose donc de valider ces orientations ;

Le Conseil Communautaire

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération D048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 issu du Débat d'orientation budgétaire et décidant de déposer les dossiers de subventions,

Considérant l'intérêt économique d'aménager l'extension de la zone d'activité du RENSOU,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et à l'unanimité

APPROUVE

Les orientations d'aménagement telles que proposées par le bureau d'étude ARTELIA

AUTORISE

M. le Président ou son représentant à déposer les demandes de subvention pour la première phase (tranche 1) et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D027-2020 : Vente de la parcelle 139C, ZAE de Pouyastruc, au prix de 33 720 €.

Vote : Unanimité

Code : 3-2-2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président explique que M. Mathieu OUSTRAIN, entreprise OTP, a présenté une offre d'acquisition de la parcelle 139C sur la Zone d'Activité de Pouyastruc au prix de 15€/m² pour 2 248 m² soit 33 720 €. M. le Président explique que cette parcelle n'est pas desservie par une voirie aménagée. Le potentiel acquéreur s'est engagé à aménager la voirie et amener les réseaux à son compte.

Le Président propose d'accepter cette offre.

Le Conseil Communautaire

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'intérêt économique de vendre un terrain de la ZA de Pouyastruc à une entreprise,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et à l'unanimité

APPROUVE

La vente de la parcelle 139C sur la Zone d'Activité de Pouyastruc au prix de 15€/m² pour 2 248 m² soit 33 720 € à M. Mathieu OUSTRAIN pour l'implantation de son entreprise.

PRECISE

Que les coûts d'aménagement de la voirie et d'amenée des réseaux sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE

M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Délibération D028-2020 : Transfert de l'école de Chelle-Debat à Castelvieilh.**Vote : Unanimité****Code : 8-1-2****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Président explique qu'il a été saisi par Mme le Maire de Chelle-Debat. Le Conseil Municipal de cette commune a délibéré unanimement pour récupérer les locaux affectés à l'école de Chelle-Debat.

Après de nombreuses discussions, il s'avère que la Commune de Castelvieilh dispose d'une salle pouvant accueillir une classe supplémentaire. Des travaux sont nécessaires. Une partie sera prise en charge par la Mairie de Chelle-Debat, la création d'une clôture serait prise en charge par la Communauté de Communes.

Le Président précise que le bureau a demandé à ce que les parents d'élèves soient saisis. Ils ont donné unanimement leur accord.

Il propose donc d'accepter ce transfert qui sera temporaire, le temps de déterminer l'organisation de la carte scolaire sur le secteur de l'Arros.

Le Conseil Communautaire

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'intérêt de permettre à la Commune de mener ses projets et pour cela de trouver une solution de remplacement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et à l'unanimité

APPROUVE

Le transfert de l'école de Chelle-Debat à Castelvieilh ;

AUTORISE

M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

QUESTIONS DIVERSES**1. Carte scolaire**

Mme Reine FERNANDEZ interroge le Président au sujet de la carte scolaire. Des parents de Collongues souhaitant inscrire leur enfant à l'école de Cabanac se sont vus refuser cette demande au motif que leur école de rattachement est Dours. Mme FERNANDEZ demande la raison et exprime son désaccord.

M. Le Président rappelle l'investissement de plus d'un million effectué sur le site de DOURS, et le fait qu'une classe de ce groupe est en danger. En conséquence, le bureau avait pris le principe de ne plus accepter de dérogations.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Conseil Communautaire du 05/03/2020 est levée à 22h30.

Ont signé les membres présents le Compte Rendu de la séance du 05/03/2020 contenant 8 pages de compte rendu.

Le Président,

Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros



Date et heure de début d'affichage : 12/03/2020 17h30

Date et heure de fin d'affichage :